



Édition du 2 avril 2019

ÉDITION SPÉCIALE : SUSPENSION DE PROGRAMMES

Membres du SEECO,

Mercredi dernier (27 mars), la partie patronale a convoqué une réunion spéciale du Comité des relations de travail (CRT). Un seul sujet figurait à l'ordre du jour : la suspension de la première année de programmes pour l'année 2019-2020. Lors de cette rencontre, vos représentants se sont fait annoncer unilatéralement la décision patronale de suspendre la première année des programmes de Techniques de mécanique du bâtiment et de Techniques de la documentation. Dans la foulée de ces annonces, le collège nous informait aussi du fait qu'il envisageait faire de même avec le programme de Technologie de la géomatique, mais que la décision finale n'était pas encore prise.

Notre réaction

Cette façon de faire pose déjà problème en ce que la convention collective prévoit que le CRT doit étudier la question minimalement quatre (4) mois avant que la suspension ne prenne effet (article 5-4.02). Or, les profs ont plutôt été mis devant le fait accompli sans possibilité de réelle discussion sur le fond. C'est ce que les profs ont fortement dénoncé séance tenante. Sans consultations préalables des départements en question et du Syndicat, comment peut-on prétendre au respect de la convention collective et au principe de collaboration! Ce principe, la Direction le souligne souvent, mais doit-on comprendre qu'il est d'importance variable selon ses divers intérêts? Ainsi, on mène une large consultation auprès de toute la communauté collégiale pendant un mois pour que tout le monde se sente partie prenante du choix de notre super nouveau logo, mais on fait cavalier seul lorsque vient le temps de suspendre un programme? Sans consultation sur la question, la décision est prématurée.

Cette décision repose sur le fait que les demandes d'admission au premier tour de ces programmes (dont les cohortes sont déjà peu nombreuses) sont nettement insuffisantes et que, dans un contexte de surembauche élevée, la décision s'impose. Ainsi, la suspension ne se veut ni plus ni moins qu'une mesure de résorption de surembauche. Autant les départements visés que la PSCRT et le Comité exécutif admettent que les trop petites cohortes contribuent à la surembauche et que, à long terme, la suspension ou même la fermeture des programmes en difficulté peuvent représenter des mesures envisageables. En revanche, ces mesures créent des mises en disponibilité (MED) et des pertes d'emploi. Il y a ici des répercussions humaines qu'on doit absolument considérer. Or, n'oublions pas que le Comité d'analyse de la surembauche (CASE) a travaillé cette année à trouver des mesures et il appert que plusieurs ont été trouvées pouvant prendre effet dès l'automne prochain. Et les travaux continuent. À cette fin, un sondage portant sur les ressources allouées aux stages (révision des Ne_{je})

a été entrepris, les Ne_i devraient être aussi révisés et le financement ministériel a été comparé à l'allocation attribuée ainsi qu'à l'utilisation réelle des départements et programmes. Toutes ces analyses permettront à terme de cibler des actions précises à entreprendre pour résorber la surembauche. Avec un portrait global, nous serons à même d'identifier les plus pertinentes et les plus urgentes à mettre en œuvre. Ce travail n'étant pas encore finalisé, nous sommes loin de devoir considérer le recours extrême à la suspension de programmes.

Historique du Comité d'analyse de la surembauche (CASE)

Au sujet de ces opérations, il importe de rappeler que le Comité exécutif a fait ses premières demandes allant en ce sens vers l'automne 2016 et les a réitérées jusqu'à ce que la partie patronale décide d'y donner suite de façon sérieuse à l'automne 2018. C'est dire que le SEECO prend au sérieux les problèmes de surembauche. C'est aussi dire qu'il veut être partie prenante du processus d'analyse et, surtout, des décisions qui toucheront l'ensemble des profs par leur impact sur l'enveloppe des ressources enseignantes (enveloppe du E). Cette implication demandera plus que la simple opération annuelle liée au projet d'allocation. Les travaux doivent être plus larges.

Démarches du Comité exécutif et de la partie syndicale du CRT

Au terme de la réunion du CRT, la PSCRT a rencontré le Directeur général (DG) pour lui faire part de ses préoccupations et lui demander du temps pour se faire une opinion plus réfléchie sur le problème, ce qu'il a accepté de faire. Nous avons ainsi réussi à gagner du temps. La décision de suspendre les programmes est reportée au 24 avril, date d'échéance du deuxième tour de demandes d'admission. Dans l'intervalle, des rencontres auront lieu entre le SEECO, les départements visés et la Direction pour voir ce qui peut être mis en œuvre pour explorer des pistes de solution à court et moyen termes. Il nous a aussi été dit que des mesures particulières de promotion et de recrutement seront mises en place pendant cette période. Le CASE se réunira dans la semaine du 1^{er} avril, le Conseil d'administration du Cégep se réunit le 9 avril, une assemblée générale et un CRT se tiendront le 17 avril.

Plan d'action

Les deux départements en danger demandent une année de sursis dans le but de mettre en place le plus de mesures possibles pour aider à diminuer la surembauche de façon satisfaisante. Dans les circonstances (aucune consultation sur le sujet), le Comité exécutif et la PSCRT se rangent à la volonté de leurs collègues. Ainsi, un plan d'action a été élaboré :

- Travailler étroitement avec les départements à trouver des solutions ;
- Travailler étroitement avec le CASE à trouver des solutions ;
- Conscientiser le Conseil d'administration aux éléments suivants :
 - Le problème de surembauche et ses conséquences
 - L'importance de continuer à offrir les programmes existants
 - Le problème créé par l'ajout de petits programmes
 - Le problème de financement des cégeps de régions offrant plusieurs petits programmes
 - L'importance de traduire en argent le statut particulier de l'Outaouais en enseignement supérieur;
- Organiser une AG (17 avril) où on tentera d'aller chercher différents mandats, dont celui de réitérer par la voix de l'Assemblée la demande de renversement de la décision de suspension ;

- Monter un dossier le plus complet possible pour informer les membres des tenants et aboutissants relatifs à la situation ;
- Chercher à mousser la mob et la solidarité ;
- Multiplier les interventions avec la direction et les départements d'ici le 24 avril ;
- Demander à la FNEEQ de faire pression pour bonifier la SO26 et pour asseoir concrètement le statut particulier de l'enseignement en Outaouais ;
- Demande à la Direction d'en faire autant.

Relations de travail

Théoriquement, la partie patronale a le droit de suspendre un programme après avoir consulté la PSCRT. Notre rayon d'action est donc limité. Le fait de repousser l'échéance au 24 nous enlève même la possibilité d'aller de l'avant avec un grief en vertu de l'article 5-4.02 de la convention collective étant donné que nous aurons eu le temps d'« étudier » la question. Mais il est aussi vrai qu'il nous reste un argument de poids : la bonne entente avec la partie patronale. Jusqu'à quel point chaque partie est prête à compromettre cette bonne entente? C'est là la seule carte que nous pouvons jouer désormais. Et nous allons la jouer, diligemment, certes, mais nous allons la jouer.

Le CASE se réunit cette semaine, nous serons appelés à mettre de la pression pour que d'autres mesures soient trouvées et mises en place pour éviter la suspension de programmes. Lors de l'AG du 17 avril, un mandat clair et fort sera demandé. Le même jour, le CRT se réunit pour faire le point. Selon la décision de l'Assemblée, nous aurons un rapport de force non négligeable. Selon le déroulement du CRT, on peut très bien envisager une manifestation, une sortie médiatique... Le seul fait d'en parler met de la pression aussi. Le DG ne veut surtout pas que l'image du Cégep soit ternie.

Que veulent les patrons, la collaboration ou la confrontation?

Bien de l'eau peut couler sous les ponts d'ici le 24 avril. Nous verrons bien en temps et lieu quelles mesures s'imposent, mais il est certain qu'on doit être proactifs.

Si vous souhaitez réagir à cet article, nous vous invitons grandement à venir assister à l'AG du 17 avril prochain au campus Félix-Leclerc.

Soyons nombreux, soyons solidaires!

L'Exécutif du SEECO

À nous la parole

L'équipe du Plus-Mot vous invite à sortir de l'ombre et à prendre la parole dans votre journal syndical.

Nous vous invitons donc à nous faire parvenir vos articles, vos réflexions, vos opinions, vos caricatures, vos dessins, vos vidéos, vos liens ...

seeco@cegepoutaouais.qc.ca

Mandat du Plus-Mot : Publier des articles portant sur des sujets d'intérêt syndical, social ou autre nous intéressant en tant qu'enseignants ou qui s'intéressent à l'enseignement. (AG 26 octobre 2016)